

Chambéry le 4 juillet 2013

Madame Dominique Augé pour l'ARELAG

A

Madame l'Inspectrice Générale,  
Monsieur l'Inspecteur,

Nous constatons avec consternation les conséquences de la décision prise par le rectorat dans l'académie de Grenoble pour renforcer la sectorisation dans les inscriptions en lycée ; la conséquence est dramatique pour l'enseignement des langues anciennes qui, jusqu'à présent, attiraient dans les lycées de l'académie des élèves motivés, qui pouvaient ainsi suivre un enseignement humaniste dont nous connaissons et mesurons l'intérêt.

L'absence de dérogation permettant aux élèves voulant étudier le latin ou le grec de s'inscrire dans cet enseignement introduit une inégalité inacceptable dans l'école de la République. Si les regroupements dans un établissement de bassin pour des raisons budgétaires nous ont paru compréhensibles, il nous semble impossible en revanche de décréter désormais que les élèves hors secteur à l'établissement qui dispense cet enseignement ne peuvent plus prétendre à ces choix. C'est tout simplement introduire une ségrégation sociale injuste et illégitime. C'est aussi à très court terme mettre en péril l'enseignement de ces mêmes disciplines dans les collèges qui dépendent d'un lycée où les sections de latin ou de grec ne sont plus ouvertes.

De telles mesures mettent en péril les disciplines que nous avons pourtant tous à cœur de refonder.

Nous sollicitons votre appui pour nous aider à continuer à faire le métier pour lequel nous sommes formés et à enseigner les disciplines auxquelles nous sommes attachés, dans l'intérêt de nos élèves.

Dominique Augé,  
Professeur Agrégée de Lettres Classiques au Lycée Vaugelas  
Présidente de l'Association ARELAG  
(Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes  
de l'académie de Grenoble)